LA ABEILLE.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi, 10 Janvier 1828.

EDITORIAL.

La journée du 8 Janvier rappelle des souvenirs glorieux et qui sont en même tems chers à tous les louisianais. Aussi l'anniversaire de cette journée mémorable rassemble-t-il toujours une nombreuse milice, jalouse de se réunir autour des drapeaux sous lesquels elle a défendu la patrie, mais un motif plus pressant encore avait hier appelé nos braves; et la présence du guerrier qui les a conduits à la victoire, était bien faite pour rallier les différens corps aussi complets qu'on pouvait les juger. Par leur excellente tenue, et par la précision de leurs mouvemens, nos milliciens rivalisaient avec leurs frères des états-unis, dont un certain nombre avaient marché accompagnant le général Jackson; et c'était un spectacle intéressant que celui de tous ces citoyens armés pour la défense de leur patrie et de leurs institutions.

Mais, si nous avons vu avec plaisir l'empressement des citoyens à remplir les rangs de la milice, nous avons été pénétrés d'un mouvement d'indignation, qu'entraînement qu'a inspiré la multitude; quelques groupes épars ne suffisaient pas à notre sens à donner à cette fête l'air d'allégresse que nous nous étions figuré qu'elle aurait, et que nous comparions, malgré nous, à celle qu'avait offerte une circonstance encore récente.

Certainement nous étions que la reconnaissance des Louisianais n'avait jamais varié à l'égard du guerrier auquel ils en doivent une éternelle; nous observions, avec un sentiment de regret, ce vénérable guerrier traversant à pied des rangs silencieux. Nous n'avons pas vu sans émotion ce vieillard respectable s'appuyant, dans sa marche fatiguée, sur le bras de deux principaux personnages; et nous avons regretté qu'il ne fut pas entré à cheval comme on l'avait annoncé, ce qui l'aurait mieux fait encore remarquer des personnes désireuses d'envisager celui dont la bravoure a si puissamment contribué à les garantir de l'invasion de l'ennemi.

Quoiqu'il en soit, nous aurions souhaité des expressions plus marquées de la reconnaissance publique; car, si l'on n'a rien omis de ce qui pouvait rendre honneur à l'Hôte de l'Etat; son cœur, qui avait dû sympathiser avec ceux des Louisianais, ne se sera pas mépris sur ce qui tenait à l'élan d'un sentiment d'allégresse publique; et peut-être une pensée pénible sera-t-elle venue l'affliger!

Cependant, si l'on veut remonter à la cause d'une froideur aussi intempestive; il sera facile de s'apercevoir qu'elle ne partait nullement d'un sentiment d'ingratitude; mais bien de la fausse position où l'on avait mis la plus grande partie des citoyens, en s'obstinant à donner une couleur de parti, à une démarche qui n'était, au fond, qu'un témoignage de gratitude exprimé, par la législature, au nom de la Louisiane. Ils sentent facilement combien il était nuisible à l'élan de ce noble sentiment, d'en faire un moyen d'intrigue; et une fois que le public a reconnu cette vérité, et qu'il s'est apperçu qu'on voulait donner le change à ses intentions, dès lors, il s'est renfermé dans le cercle de ses opinions politiques. Sitôt qu'on s'est emparé du rôle de la représentation de l'Etat, et que d'autorité privée, l'on s'est dit *le Peuple*: dès lors, une multitude de citoyens se sont éloignés de gens de parti, pour leur montrer qu'un parti n'est qu'une fraction du peuple! C'est ce que leur a démontré le résultat d'une nouvelle marche de leur part, lorsqu'ils ont tenté d'indiquer l'opinion politique par une décoration particulière. Assurément si l'on doit juger du nombre de leurs partisans, par le nombre de ceux qui ont arboré leurs couleurs, ils ont fort à regretter d'avoir essayé d'un mode qui leur a d'autant plus mal réussi: que dans une fête nationale, on a cru devoir s'abstenir d'adopter des enseignes de cabale.

Le peuple de la Louisiane a montré toute sa sagesse dans une circonstance aussi scabreuse que celle qu'on lui avait préparée; et s'il ne s'est pas livré à l'enthousiasme, c'est qu'il a voulu conserver toute la dignité, toute la liberté d'opinions qui le caractérise. En effet, il fallait faire taire l'un pour ne pas engager politiquement les autres; et comme dans leurs cœurs vraiment patriotes, l'amour des institutions passe avant tout autre sentiment, les Louisianais n'ont pu balancer dans leur choix. Or, d'après la maladresse qu'on a faite de les vouloir forcer à se prononcer: ils ont du sacrifier l'expression d'un sentiment, à l'accomplissement d'un devoir. C'est ainsi, nous l'espérons du moins, que l'aura envisagé l'hôte vénérable auquel tant d'hommages eussent été réservés s'il n'eût été pour ainsi dire entraîné dans le système de ses indiscrets amis; et nous nous plaisons à croire qu'il restera persuadé que le souvenir du *Gen. Jackson* est gravé dans le cœur de nos concitoyens; et que si, comme il en avait été prié, ce n'eût été que sous ce glorieux titre qu'on l'eût annoncé, nous n'aurions pas à motiver ici l'excessive froideur de l'accueil qu'il a reçu de notre population. Il n'aurait pas eu lui même à regreter l'absence des citoyens les plus distingués, que la crainte de compromettre leurs opinions politiques a tenus éloignés de lui; et il n'aurait pas été témoin d'une scission absolue dans la population, scission d'autant plus remarquable que la part que lui ont faite ses partisans maladroits, a été plus réduite.

D'après des journaux de Liverpool, de dates très-récentes, reçus en cette ville, hier, il paraît que les Turcs ont mis à mort, un grand nombre de Chrétiens, en apprenant la destruction de leur flotte.

Conseil de Ville.

Suite de la séance du 5 Janvier 1828.

M. Rodriguez fait le rapport du comité chargé d'examiner l'état des lieux par rapport au chemin du lac qui a été fermé par M. Elkins. Il résulte du rapport que toujours, même du tems que le fort existait, le chemin était acquis au public, et qu'il n'est fermé que depuis environ 6 ou 8 mois, ce qui n'interrompt pas le droit du public à ce chemin.

Le comité propose que le maire soit engagé à faire remettre le chemin à la disposition du public.

M. Barthe—J'ai fait un rapport à ce sujet; le maire a consulté l'avocat pour savoir si nous étions autorisés à exiger la réintégration du public dans le droit qu'il avait exercé sur ce chemin; on a nommé un nouveau comité dont M. Rodriguez est l'organe, il convient de l'infraction de M. Elkins, mais il n'a pas été plus loin, il ne donne que le même avis que nous avions donné. Quant à moi, je pense que le chemin doit être, sans délai, rendu à la jouissance du public.

M. Rodriguez—Le comité n'a fait de recherches que sur la possession et non sur le droit de propriété. Le conseil ne peut avoir de pouvoir d'exercer que relativement à la possession; le droit étant du ressort des tribunaux. Nous avons été pour voir si réellement le chemin était public; et nous avons reconnu que, du tems des Espagnols, du tems que le fort était occupé par les troupes de l'Union, et du tems même d'Elkins, la possession du chemin appartenait au public.

Mais la demande de M. Barthe, quant droit, n'est pas régulière: ce n'est pas notre affaire. Les ordonnances défendent d'empêcher les chemins publics, c'est à nous à faire rentrer le public en possession. C'est aux tribunaux à décider du droit. Il faut entendre les deux parties et remettre les choses en état, remettre le public en possession.

M. Blanc—La résolution n'est pas celle qui convient; il faut savoir si M. Elkins ayant démoli le fort; est autorisé à priver le public du droit d'aborder au lac, et d'avoir un chemin sur le bayou, jusqu'au lac; droit incontestable à mon gré, que le gouvernement général lui-même ne saurait ôter au public. En conséquence, il me semble que l'avocat de la ville doit être engagé à intenter une action contre M. Elkins, qui a empiété sur la voie publique.

M. Barthe—Si l'on avait signifié à M. Elkins, de remettre les choses en l'état où elles étaient, on aurait alors pu attaquer M. Elkins, mais je crois qu'on ne l'a pas encore fait, alors il est nécessaire de prendre cette disposition préliminaire, et si ensuite M. Elkins se refuse à restituer le chemin, il faudra le poursuivre.

M. Philips donne en Anglais une opinion qui n'a pas été traduite, et où il paraît croire que le fort appartenait au gouvernement, il n'est pas dû de chemin.

M. Blanc—Si M. Philips eût vu le lac il aurait vu qu'il n'existe pas de fort, que quand il y en aurait un, le gouvernement n'a pas le droit de refuser un chemin au bord d'une rivière navigable: je demande donc que cette affaire soit renvoyée devant les tribunaux.

M. Barthe, je me rangerais de l'avis de M. Blanc, si M. Elkins eût été officiellement prévenu par le maire, et je demande qu'au préalable cette mesure soit prise.

M. Barthe, je demande qu'en attendant on donner que le chemin soit rendu. J'ai dit que le maire en avait à M. Elkins, de voir à rendre le chemin au public; mais bref il lui passiles, sous les peines portées par les ordonnances. La résolution passe ainsi amendée.

M. Barthe—Je demande que le maire soit autorisé à prendre le nombre nécessaire d'ouvriers pour terminer sans délais, les travaux de la nouvelle levée et pour faire employer la corvée. Après une longue discussion, le maire est invité à faire accomplir ces travaux dans le plus bref délai possible.

M. Barthe, je demande que l'ordonnance sur le pavage et l'entretien des trottoirs du faubourg St. Marie soit mise à exécution; beaucoup de propriétaires ont fait des dépenses pour obéir à cette ordonnance que d'autres ont entièrement éludée et que le maire soit autorisé à faire faire les travaux aux frais des propriétaires.

M. Lanna seconde la proposition de M. Barthe qui est adoptée.

M. Barthe—Je demande que la loi qui réserve un passage pour les steamboats entre les rues Notre Dame et du Canal, soit mise en vigueur attendu que cet espace est encombré de chalans qui obstruent cette partie du port et que ce sont des chalans détaillans. Je demande que le maire soit invité à faire un rapport sur la non exécution de la loi.

M. White—Je suis témoin des faits; la mesure que réclame M. Barthe est absolument nécessaire. Il est indispensable que le maire fasse mettre la loi à exécution, et je demande qu'il fasse un rapport sur les obstacles qui s'opposent à l'exécution de la loi.—Adopté.

M. Pariey introduit une résolution pour que le pavage de la rue Royale ait lieu jusqu'à celle du Canal, attendu la demande des deux tiers des propriétaires de cet espace.

Il est résolu que le pavage de la rue Royale, depuis la rue Toulouse jusqu'à la rue du Canal, sera fait conformément aux dispositions de l'ordonnance sur le pavage.

Le conseil est ajourné jusqu'à Samedi.

FRANCE.

La ville d'Orléans est admirablement située pour pouvoir entretenir et même multiplier ses relations commerciales. Placée dans le voisinage de la capitale, au centre de la France, traversée par le fleuve le plus favorable à la navigation, et presque par toutes les routes du royaume, elle a néanmoins vu quelques unes des nombreuses branches d'industrie qui la distinguaient autrefois. L'exécution d'une entreprise formée sous les plus heureux auspices nous semble devoir contribuer à ranimer l'esprit industrieux de cette ville. L'ouverture de la rue Bourbon, en face du portail de la cathédrale et aboutissant à la rue Royale, et la construction de nouvelles maisons dans un développement d'environ 900 mètres de façade, doivent être un acheminement vers plusieurs autres améliorations universellement désirées. L'exécution de ce projet par une compagnie financière, ayant été soumise à la sanction royale, a été approuvée par ordonnance en date du 16 septembre 1825, et de nombreuses recherches faites depuis cette époque, n'ayant plus laissé de doute sur la possibilité d'atteindre avec succès le but que se proposaient les autorités locales en concevant cette grande entreprise et les actionnaires en se chargeant de l'exécution, la compagnie vient de s'organiser et d'arrêter ses statuts. L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu à Paris le 13 novembre prochain. A l'exécution du plan principal se joignent plusieurs autres opérations secondaires qui en soutiennent le complément: l'entreprise des eaux de la Loire qui a pour objet la distribution des eaux de ce fleuve dans les divers quartiers de la ville; l'établissement de bains publics à l'instar de ceux de Thiout, et d'Arcueil; la construction d'une nouvelle salle de spectacle, etc. La proximité de Paris a permis à beaucoup d'entrepreneurs de la capitale d'entrer dans cette opération. Les carrières situées dans le voisinage d'Orléans, les bois de construction que produit la magnifique forêt qui l'environne, les facilités des arrivages par la Loire, contribueront au succès de cette entreprise, l'une des plus considérables de l'époque actuelle et à la tête de laquelle se trouvent les hommes les plus recommandables en tous genres de Paris et du département du Loiret.

FEUILLETON.

SUITE DE PEROUROU.

La réponse de Pérourou, satisfaisant d'Orval, il lui dit que ce qu'il exigeait de lui, n'était autre que d'épouser la personne qu'il lui destinait! à ces mots, le jeune homme reste interdit; des larmes s'échappent de ses yeux. Ah! s'écrie-t-il, disposez du pauvre Pérourou; il en mourra; mais il sera fidèle à son serment de vous obéir! Comment, reprit d'Orval, avec une feinte sévérité, vous auriez sans me consulter, disposé de votre cœur, non, monsieur, je ne suis pas si coupable! il est vrai que je n'ai vu voir Julie sans l'adorer; mais ignorant nos sentimens, le pauvre Pérourou, n'a pas osé porter si haut ses vœux! bercé d'illusions, entouré de prestiges, j'ai osé l'adorer; voilà mon crime; pardonnez m'en, je sens que je dois me résigner à mon fatal destin! Pérourou, rassurez vous, vous ne m'avez pas offensé par cet aveu; et vous êtes plus près du bonheur que vous ne le pensez. Mais il vous faut une fermeté, une résolution presque surnaturelle! une discrétion à l'épreuve même de l'amour. Jurez moi donc de vous soumettre en tout à mes ordres, et je vous donne Julie! à ces mots, Pérourou jette un cri de surprise. Mais le contraste de ses sensations diverses le bouleverse; il chancelle tout son tre une crise violente qu'il est sur le point de s'évanouir.

D'Orval le voyant trop ému, renvoya à un autre moment un entretien si délicat, et le fit reconduire chez lui. Sa nuit fut des plus agitées; tant ce jeune homme avait peine à se rendre raison des singularités de D'Orval; de son courroux, de sa condescendance subite, et plus encore de ces dernières paroles: je vous donne Julie!

Comment? se disait il, quelle singulière promesse? je ne lui ai jamais entendu prononcer le nom de Julie, et pourtant il la connaît! Julie paraît indépendante, par sa fortune, et son éducation; et cependant il en a disposé. Les réflexions les plus incohérentes obsédaient l'imagination fatiguée du pauvre Pérourou; et d'injurieux soupçons venaient, par fois, accroître son supplice. Il passait, tour à tour, de l'espoir à la fureur; et dès que le jour lui permit d'aller chez D'orval, il courut le trouver. Celui-ci l'accueillit avec bonté; mais le ravage que les passions auxquelles Pérourou avait été en proie, avaient fait sur son visage, ne lui put échapper. Il entrevit en partie la vérité; et le regard sombre du jeune homme lui fit deviner que la jalousie n'était pas étrangère à son agitation. L'exaspération de vos esprits ne saurait, lui dit-il, m'étonner; car votre subite indisposition m'a empêché de vous donner, hier, les explications convenables, et par suite, votre fougueuse imagination vous a jeté dans une erreur condamnable! vous avez à la fois fait injure à votre amante, et à votre bienfaiteur! je vais donc en peu de mots chercher à dissiper ce nuage, en vous instruisant de tous mes secrets! comme vous, j'ai brûlé pour Julie; comme vous, j'ai ressenti les peines de l'amour, bien plus cuisantes encore, puisque vous êtes aimé!... j'en ai la certitude; et les démarches de son père pour obtenir sur votre compte des renseignemens satisfaisans, ne me laissent aucun doute sur les sentimens de sa fille. Vos assiduités lui ont fait concevoir l'espérance de vous faire épouser Julie. c'est où tendait ses vœux et les miens! chez lui, c'est ambition, chez moi c'est vengeance! écoutez! j'ai éprouvé de la part de Julie, un affront que je veux laver! depuis deux ans j'en prépare les moyens, je vous ai choisi pour être l'instrument de ma vengeance, et c'est en la donnant pour femme à Pérourou, que Dorval sera satisfait! vous voyez maintenant l'objet de tous mes soins pour vous parer à ses yeux de brillans avantages; et ce que j'exige de vous, n'est plus difficile à concevoir ni cruel à vous imposer.—Plus cruel, cent fois que vous ne le pensez! tout misérable que je suis, tout ignorant des choses du monde, un sentiment intérieur me dit que c'est trahir l'honneur que d'obtenir, sous de fausses apparences de fortune et de puissance, la main de celle qui honorerait le rang le plus élevé! Pérourou! répondit sévèrement Dorval, vous oubliez devant qui vous parlez; vous oubliez que, d'un mot, je puis vous ôter pour jamais l'espoir de posséder celle que vous aimez. Vous pouvez croire, d'ailleurs, qu'avant de hasarder une démarche telle que celle d'amener Pérourou jusqu'aux pieds de cette dédaigneuse beauté, j'ai dû calculer toutes les chances: Voyez donc si, sous un vain prétexte, vous voulez trahir, à la fois, l'amour et la reconnaissance! Si vous voulez emporter, dans votre retraite, le regret d'avoir perdu votre amante et votre bienfaiteur! Voudriez-vous par une lâche fuite, laisser planer sur vous des soupçons que justifieraient l'état supposé à la faveur duquel vous vous êtes introduit dans la société. Réfléchissez ensuite sur la situation réelle de Julie. Elle ne compte pas d'ayeux plus que vous; et si vos avantages extérieurs, si votre éducation vous ont gagné son cœur, je ne vois que son orgueil qui puisse lui faire croire qu'elle vous est en rien supérieure. C'est précisément cet orgueil que je prétends punir, en vengeant l'amour outragé! Le tems presse; décidez vous! demain je vous attends pour fixer le jour de votre union, ou pour vous repousser loin de moi!

(A continuer.)

Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NLLE.-ORLEAN.

Expédiés.

Brick Peruvian, Churchill, New-York,
Bowman, Osborn et cie.
Goël Ballona, Davis; St. Domingue, B. Bonny

Arrivés.

Navire Martiniquais, de Nantes et de la Martinique, sur lest.
Brick Omoa, de Tabasco, avec du bois de campêche.
Navire anglais Ivanhoe, en 45 jours de Liverpool, consigné à G. Vance.
Navire français le Jean Pierre, venant de la Guadeloupe.
Navire Eliza, Wise, de Brême, sur lest.
Brick Devale, de Baltimore,
Brick William, de Wiscasset,
Brick Miles, de Warren, R. I.
Bateau de remorque Hercules, Delhart, de la Balize, d'où il est parti le 6 au 6 heures après-midi, ayant mis en tow les brick George Rose, et Oregon. Il a remorqué aussi le port le Cerre Charleston, Barnes, de la Havane, et la goëlette Mary Ann, Burr, de Charleston—plusieurs bâtimens étaient échoués sur la barre, au nombre desquels se trouvaient le navire Columbus, Brown, de Gibraltar; Patriots, Hobbs, de Liverpool; Ann, Lambert, de Londres; Johnson, et brick Isabella, de Liverpool.—A Pouce à la Balize, navire Franklin, de Boston, et Delos, de Rotterdam; brick Plaist et 3 autres—Passé en rade, le brick Orion, de Curaçao.

Bateau de remorque Port Boy, de la Balize, ayant mis en tow le navire Eliza Grant, et remorqué dans le port le navire français Marie Louise et le brick Omoa—Il rapporte l'Arcadie, de la Balize, brick Laurel, Small, en 30 jours de Matanzas, échoué sur la barre, navire New Hampshire, et les réparées par l'Hercules.

Bateau à vapeur Columbus, Tyson, Natchez, avec 200 balles coton, 1 barils et 1 caisse [illegible] à J Hagan et co; 150 balles coton, 1 [illegible] à Bonneau et co, 50 [illegible] à R L Avart; 95 balles coton à J G Banks, [illegible] Brooks, Banks et co; 42 à White et McClure; 53 aux propriétaires à bord; 60 à W W Boal, 3 à Bonneau, Berne et co, 44 à C Byron; 11 do 2 boucaults à W Hudson; 1 do 1 balle coton à Howard et Pecor; 3 do à Gibbs et Thompson et Brook; 63 do, 46 barils whiskey, 8 fromages gruyère, 6 do beurre à J Dickson; 3 barils pois aux propriétaires à bord.

Bateau à vapeur Opelousas, Lafontaine, des Opelousas, avec 27 balles coton à Duche et Courtelé; 11 à Toulouse et Gaillard; 61 à J Moore, 1 tonneau 1 [illegible] cirrottes tabac à B Wood; 14 à bord; 204 peaux, etc. en même 130 balles coton à Wm Wolcoff; 24 paquets cuir à J Remons et co 29 peaux à ordre—26 passagers.

BAL JACKSON.

POUR CE SOIR, JEUDI 10 JANVIER

UN Comité de la Législature s'étant réuni chez Mr. J. Davis, dans la SALLE D'ORLEANS, à l'effet d'offrir un BAL au GENERAL JACKSON, dans la soirée de Jeudi 10 Janvier. Les citoyens qui désireront y participer, sont informés que Mr. J. Davis, a ouvert des listes de souscription qui sont déposées à l'hotel Richardson, à la bourse Hewlett et à la Salle d'Orléans, à $10 par souscripteur. 10 janv.

THEATRE D'ORLEANS.

Aujourd'hui Jeudi, 10 Janvier 1828.

AMINE,

REINE DE GOLCONDE,

Opéra en trois actes, paroles de Vial, musique de Berton, orné de tout son spectacle et terminé par des

EVOLUTIONS MILITAIRES,

Exécutées par des soldats de la troupe de ligne des Etats-Unis.

Suivies de

DEUX PRECEPTEURS

ou

ASSISTANS SUPERIEUR,

Vaudeville en un acte de Désrugiers.

Intermède—La première représentation du Procès du Pandrogin, vaudeville en un acte, de Radet et Desfontaines.

Incessamment, la 1ère représentation de "la Première Affaire," comédie nouvelle en 3 actes, de Merville.

Et incessamment, "la Vestale," grand opéra; "le Fils Unique," "la Famille du Porteur d'Eau," vaudevilles nouveaux; "la Belle-Mère et le Gendre," "le Jeune Mari," comédies nouvelles.

BILLS OF EXCHANGE on England, New York and Philadelphia, for sale by
Dec 18. S. T. HOBSON & Co.

LOTERIE DES ECOLES PUBLIQUES.

LE TIRAGE AURA LIEU

LE SAMEDI 12 JANVIER, 1828.

A la Nouvelle-Orleans.

PROSPECTUS:

Lots.		Piastres.		Piastres
1	LOT DE	$12,000	EST	$12,000
1	"	6,000	"	6,000
1	"	5,000	"	5,000
1	"	3,000	"	3,000
1	"	2,500	"	2,500
1	"	2,000	"	2,000
1	"	1,500	"	1,500
1	"	1,080	"	1,080
2	"	1,000	"	2,000
24	"	200	"	4,800
24	"	100	"	2,400
48	"	50	"	2,400
144	"	30	"	4,320
2250	"	6	"	13,500
7500	"	5	"	37,500
10,000	Lots,	MONTANT A		**$100,000**

MODE DU TIRAGE.

Afin de déterminer les numéros qui auront droit à des Lots, on fera usage de quatre roues, dans les premières desquelles seront placés le jour du tirage, vingt-cinq bulletins, numérotés depuis 0 jusqu'à 24 inclusivement, et dans chacune des autres roues il sera placé dix bulletins numérotés, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Puis on tirera successivement un bulletin de chacune des roues, commençant par la première, placée à la main gauche, au moyen de quoi il sera formé des séries correspondant au numéro de quelque billet. Puis on tirera, de la même manière, un autre bulletin des différentes roues, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les bulletins soient sortis des trois dernières roues, et que les dix séries aient formées. Les lots seront répartis comme suit:

Le billet contenant les quatres chiffres de la première série, dans l'ordre du tirage aura droit au lot de $12,000
Do. ..... Do. ..... 2d. série, ... 6,000
Do. ..... Do. ..... 3ème. série, ... 5,000
Do. ..... Do. ..... 4ème. série, ... 3,000
Do. ..... Do. ..... 5ème. série, ... 2,500
Do. ..... Do. ..... 6ème. série, ... 2,000
Do. ..... Do. ..... 7ème. série, ... 1,500
Do. ..... Do. ..... 8ème. série, ... 1,080
Do. ..... Do. ..... 9ème. série, ... 1,000
Do. ..... Do. ..... 10ème série, ... 1,000

Tous les autres billets portant les trois dernierts chiffres de la première série, *dans l'ordre du tirage*, auront droit à des lots de 200
Do. ..... Do. ..... 2de. série, ... 100
Do. ..... Do. ..... 3ème. et 4ème. série, ... 50
Do. ..... Do. ..... 5me., 6me., 7me., 8ème. 9me., et 10me. 30
Tous les autres billets ou tous les deux derniers chiffres de l'une des séries, dans l'ordre du tirage, ... 6
Tous les billets portant le dernier chiffre des 6ème, 7ème. et 10ème. séries 5
Tous les autres billets recevront des vignettes.

Aucun billet gagnant un lot supérieur n'aura droit à un lot inférieur, excepté un lot de la classe la plus inférieure.

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers 5 piastres; moitiés 2 piastres et 50 cents; quarts 1 piastre et 25 cents.

Paquets de 10 billets entiers, 50 piastres, qui garantissent de produire non-moins de 21. Certificats de $32, 1s —Coupons en proportion.

S'adresser à l'Heureux Bureau de **MALCOLM,**
(Enseigne de la Roue de Fortune,)